Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SITUATION FINANCIERE DE CERNEX

Cette étude financière a été réalisée le 24 Juin 2014 par Mme Valérie GERBE, comptable par intérim du Centre des Finances Publiques de Cruseilles, à la demande de M. Jean-Louis FELFLI, Maire de Cernex.
Cette analyse porte essentiellement sur les éléments financiers du budget principal de la commune, sur les exercices 2011 à 2013. La fiscalité sera abordée mais non développée.
L'objectif de cette analyse est de déterminer l'impact des travaux d'aménagement de la place du village, et des autres investissements réalisés sur ces 3 exercices, sur les finances de la commune.

Pour mémoire, une analyse prospective avait été réalisée par Mme Michèle CHAMEL le 31/05/2012 sur la soutenabilité financière de ce projet.

La commune de Cernex compte 911 habitants, elle est membre de la Communauté de communes du Pays de Cruseilles (EPCI à fiscalité additionnelle) et se situe sur l'axe Annecy-Genève. Cette situation géographique privilégiée attire un nombre important de travailleurs frontaliers (282 en 2013, soit près d'un tiers de la population communale)

Les montants sont indiqués en euros.

PRINCIPAUX CONSTATS

Au 31 décembre 2013, la situation financière de la commune de Cernex est saine.
Cependant, cette situation risque de se dégrader à compter de 2014 suite aux importants investissements réalisés. Les dépenses sont engagées, la commune n'a plus de marges de manœuvre sur la réalisation de ces travaux ; elle doit donc adopter une attitude prudente et donner la priorité à l'amélioration de sa capacité d'autofinancement.

Cela suppose une maîtrise des dépenses et une augmentation régulière des produits de fonctionnement.

L'amélioration de la CAF est inévitable dans la perspective de souscription d'un nouvel emprunt destiné à financer les investissements 2014. A défaut, la totalité de la CAF sera affectée au remboursement de la dette ; la commune ne pourra alors plus générer de réserves lui permettant d'investir sur ses fonds propres.

Tableau de synthèse

en EUROS	2013	2012/2013
Résultat comptable	226 620	-33,6%
Produits de fonctionnement (1)	820 610	-3,1%
dont ressources fiscales	152 139	-4,8%
dont DGF et autres dotations	478 862	+11,5%
Charges de fonctionnement (1)	590 863	+17,6%
dont charges de personnel	234 528	+11,7%
dont subventions et participations	47 104	+301,6%
dont charges financières	39 358	+120,2%
Capacité d'autofinancement brute	229 747	-33,3%
Dépenses d'équipement	883 272	+173,3%
Remboursements de dettes*	89 508	+6,8%
Emprunts*	108 995	-87,9%

(1) Produits et charges réels (hors cessions, amortissements)

* hors refinancements

LES PRODUITS

Le montant net des produits de fonctionnement sur l'année 2013 s'élève à 820 609 €, soit 901 € par habitant. Il diminue de 3 % par rapport à 2012, cette diminution doit être relativisée car en 2012 une recette exceptionnelle de 46500 € a été comptabilisée en section de fonctionnement pour annuler des mandats 2011.

De manière générale, les produits de fonctionnement progressent de 3 à 5 % par an, en fonction du montant alloué au titre de la compensation genevoise. Cette évolution est légèrement supérieure à la progression moyenne des recettes départementales (2 % entre 2012 et 2013).

Évolution des produits

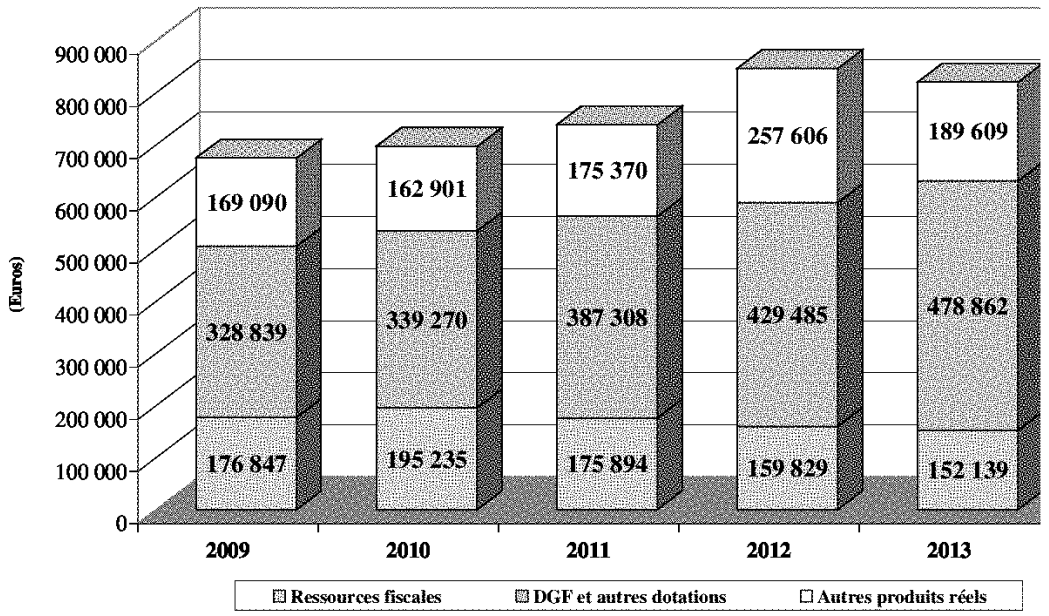

Les ressources fiscales

Les ressources fiscales représentent 18,5 % des produits de fonctionnement de la commune de Cernex en 2013. En 2010, leur montant atteignait près de 200 000 €, soit 28 % des recettes de fonctionnement. Les principales ressources fiscales proviennent de la taxe d'habitation (64 % du produit) et des taxes foncières (33 %).

Elles ont diminué de près de 50 000 € en 3 ans du fait des variations de produits issus de la compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation.

Jusqu'en 2012, la dotation pour compensation des droits de mutation était comptabilisée au compte 7381 ; or, ce compte est réservé aux collectivités qui perçoivent la taxe directement et non via le fonds départemental de péréquation. La commune de Cernex dépend de cette 2ème catégorie, elle doit donc enregistrer le produit de cette taxe au compte 7482. La rectification de l'imputation a été effectuée en 2012 et a entraîné une répartition différente entre produits issus de la fiscalité et dotations ; toutefois ce changement d'imputation permettra d'avoir une meilleure vision du produit de la fiscalité de la commune.

La réforme de la taxe professionnelle entrée en vigueur, pour les communes, à compter de l'exercice 2011 n'a pas impacté de manière importante les recettes de Cernex. La fiscalité des entreprises ne représente que 3 % du produit des impôts locaux.

Pour information, cette réforme s'est accompagnée, pour la commune :

- de la création de nouveaux impôts (Contribution Foncière des Entreprises et Contribution à la Valeur Ajoutée des Entreprises) en remplacement de la taxe professionnelle

- d'une nouvelle redistribution des impôts directs entre la commune, le département et la région
- de la mise en place d'un mécanisme de compensation destiné à assurer à chaque collectivité un niveau équivalent aux anciennes ressources, à la date de la mise en œuvre de la réforme

La réforme de la taxe professionnelle étant favorable à la commune de Cernex, elle est prélevée du montant de l'enrichissement constaté au profit du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources). Cela neutralise donc le gain qui aurait pu être généré par la nouvelle fiscalité professionnelle. En 2013, il est encore trop tôt pour visualiser un réel impact financier de la réforme de la taxe professionnelle sur les comptes de la collectivité.

Toutefois, le Conseil Municipal dispose de marges de manœuvre sur la majorité de ses produits fiscaux : il vote le taux des impôts directs (TH, TFB, TFNB et CFE), et il a le pouvoir de décider d'abattements et d'exonérations applicables à certains ménages ou entreprises sur ces mêmes taxes, dans les limites fixées par la loi.

Structure des produits de la fiscalité en 2013

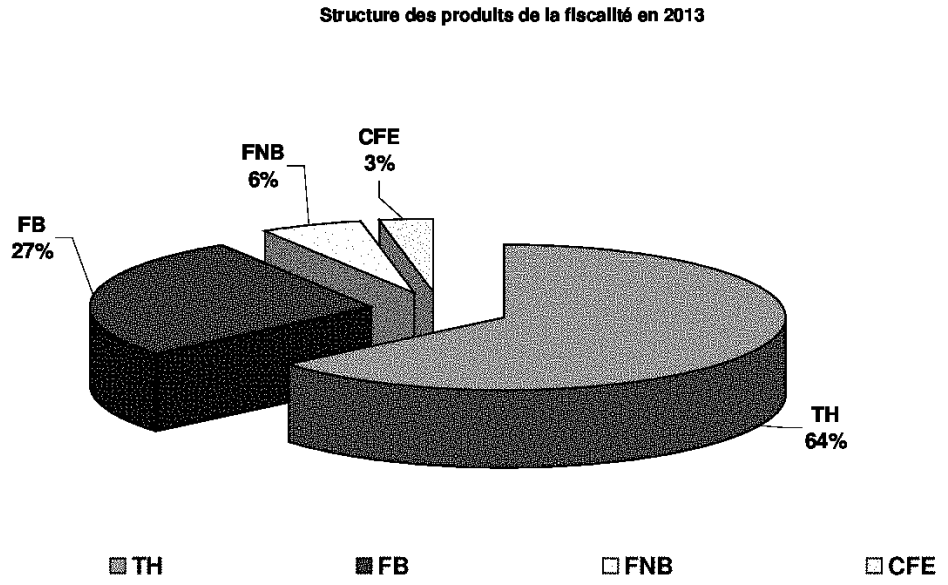

Les dotations

Les dotations constituent la principale ressource de la commune de Cernex : en 2013, elles représentent 478 800 €, soit 58 % des produits de fonctionnement.
Elles ont augmenté de 11,5 % entre 2012 et 2013 ; si la plupart des dotations sont stabilisées (dotation globale de fonctionnement, dotation de solidarité rurale, compensations fiscales), 3 d'entre elles ont connu des évolutions importantes sur les 3 derniers exercices :

- la participation au titre des Fonds Genevois
- la compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutations
- la dotation nationale de péréquation

Cernex est une commune située proche de la frontière suisse. Le nombre de travailleurs frontaliers est en constante augmentation, ils sont 282 déclarés sur le Canton de Genève soit près d'un tiers de la population totale de la commune.
A ce titre, le Canton de Genève a reversé à la commune près de 290 000 € en 2013. Cette dotation est la principale ressource de la commune, elle représente 35 % du montant total des produits de fonctionnement soit un montant supérieur aux produits issus de la fiscalité et aux dotations nationales.
Cette participation a augmenté d'environ 50 000 € sur les 3 dernières années.

Outre les modifications d'imputation comptable évoquées plus haut, la compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation a vu son montant multiplié par 4 entre 2012 et 2013. Des mutations de biens immobiliers ont été enregistrées sur la commune, générant plus de 50 000 € de recettes supplémentaires. Le montant atteint en 2013 reste cependant exceptionnel, une baisse de cette dotation est à prévoir sur les prochaines années.

Enfin, l'augmentation de ces 2 ressources a été contrebalancée par une baisse importante de la dotation nationale de péréquation (DNP).
La DNP a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. Elle se calcule par rapport au potentiel fiscal par habitant ; les modalités de calcul ont été réajustées en 2012 pour tenir compte des changements de fiscalité issus de la réforme de la taxe professionnelle. Ce nouveau calcul intègre le prélèvement au profit du FNGIR et diminue le potentiel fiscal par habitant en conséquence. Cela a entraîné une baisse d'environ 50 000 € pour la commune de Cernex entre 2012 et 2013. En 2014, le produit de la dotation nationale de péréquation est stabilisé.

Les autres produits

Les produits divers représentent 23 % des ressources de la commune, soit 189 600 €.

Il s'agit des produits issus de la gestion de la collectivité, à savoir principalement :
- la cantine : 102 000 €
- la garderie : 18 000 €
- les loyers : 24 000 €

Ces produits sont relativement stables d'une année sur l'autre.
On dénombre cependant une hausse d'environ 40 000 € en 2012, elle est consécutive à des annulations de mandats 2011 comptabilisés en recette de fonctionnement. Il faut donc relativiser cette hausse : elle présente un caractère exceptionnel ; en 2013 le montant des autres produits a retrouvé son niveau habituel.

LES CHARGES

Le montant des charges de fonctionnement sur l'année 2013 s'élève à 593 990 €, soit 652 € par habitant. Il augmente de 17 % par rapport à 2012, cette hausse porte principalement sur les charges de personnel (+ 25 000 €) les subventions versées (+ 35 000 €) et les charges financières (+ 20 000 €). Les autres types de charges connaissent une progression annuelle normale (+ 2 %).
Comme pour les recettes, le montant des charges est inférieur à la moyenne départementale (1020 € par habitant).

En 2013, les charges non compressibles (dépenses de personnel, intérêts de la dette et participations obligatoires) représentent plus de la moitié des dépenses de fonctionnement de la commune de Cernex.

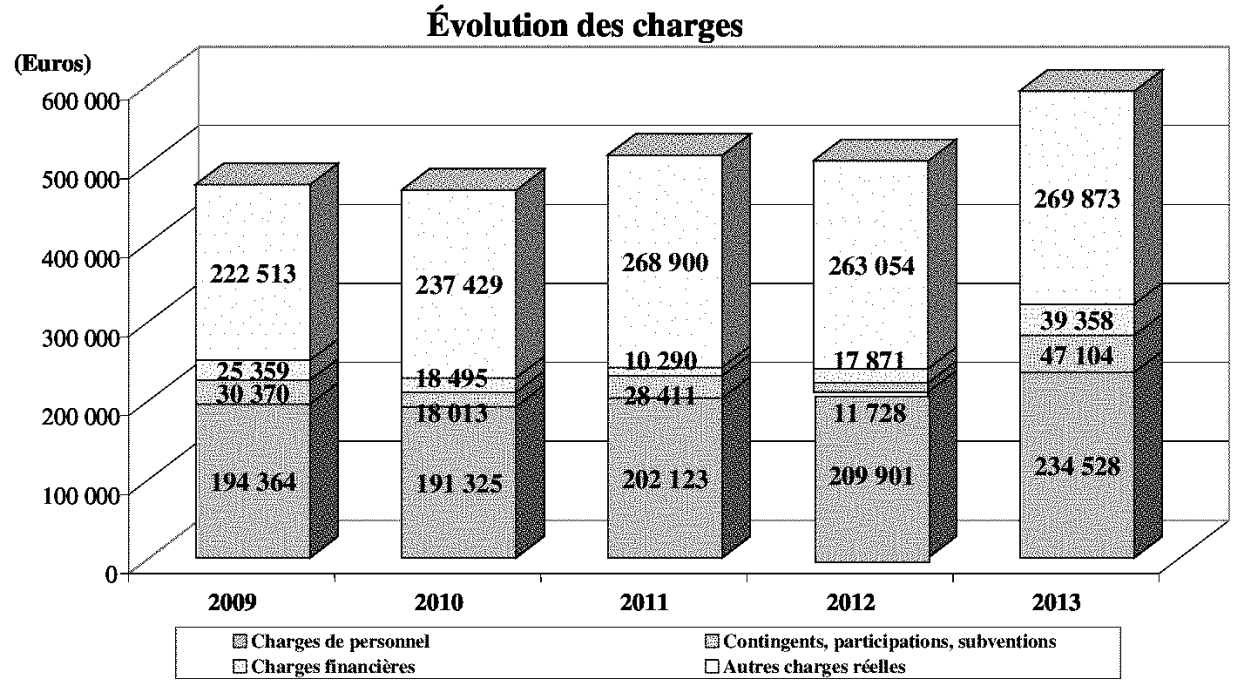

Les charges de personnel

Elles représentent 40 % de vos charges. Cette proportion n'a pas évolué sur les 3 dernières années : les charges de personnel augmentent dans la même mesure que les charges annuelles de fonctionnement, soit environ 16 % d'augmentation sur la période donnée.

L'évolution des charges de personnel était mesurée entre 2009 et 2012 puisqu'elle était d'environ 2 %. Cette évolution est normale compte tenu des avancements d'échelon du personnel communal.

Entre 2012 et 2013, les charges de personnel ont augmenté de 11,7 % suite à la reprise du personnel de l'association Picotins en charge de l'accueil périscolaire.

Les subventions et participations

Les dépenses effectuées au titre des subventions et participations versées par la commune de Cernex sont celles qui connaissent le plus de variations annuelles : + 10 000 € entre 2010 et 2011 (soit + 58%), - 17 000 € entre 2011 et 2012 (soit – 58 %), et + 35 000 € entre 2012 et 2013 (soit + 300 %).

La première cause de variation concerne les frais généraux dus au SYANE. Ceux-ci sont versés en fonction des travaux que le Syndicat réalise pour le compte de la commune. Cela explique l'augmentation des dépenses 2011 puisque, cette année là, Cernex a versé une participation de 15 000 € alors qu'en 2010 et 2012, aucune somme n'a été versée au SYANE.

La seconde cause de variation concerne les subventions versées au budget assainissement de la commune.
Afin d'équilibrer le budget annexe de l'assainissement non collectif sans impacter fortement ses tarifs, la commune a délibéré pour accorder une subvention du budget principal de 23 300 € en 2013. Cette subvention doit rester exceptionnelle, un budget assainissement doit se financer exclusivement avec le produit des redevances et ses recettes propres. Cette subvention n'est pas reconduite en 2014.

Enfin, les subventions aux associations privées ont également été augmentées en 2013. Une participation exceptionnelle de 7500 € a été accordée pour le financement du voyage scolaire.

Les charges financières

De 2007 à 2012, la commune de Cernex n'a souscrit aucun emprunt, cette phase de désendettement s'est traduite par une diminution nette des intérêts d'emprunt.
En 2011, le montant des charges financières s'élevait à 10 000 € et représentait seulement 2% des charges de fonctionnement de la collectivité.
Les travaux d'aménagement de la place du village ont nécessité la souscription de 2 emprunts pour un montant total de 900 000 € en 2012, générant ainsi une augmentation des charges dues au titre des intérêts de la dette sur les exercices 2012 (+ 7 000 €) et 2013 (+ 21 000 €).
Fin 2013, les charges financières représentent 6,7 % des charges de fonctionnement de la collectivité.

LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT STAGNE

La Capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles.

La CAF de la commune de Cernex connaît peu d'évolution : la commune dégage un autofinancement annuel d'environ 220 000 €. Ce chiffre est stable sur les 5 dernières années ; la seule exception concerne l'exercice 2012 au cours duquel l'autofinancement dégagé s'élève à un peu plus de 340 000 €. Cette augmentation est due à la recette exceptionnelle générée par les écritures de régularisations comptables (46500 €), mais surtout à la maîtrise des charges de fonctionnement sur cet exercice.

En 2013, la CAF brute représente 252 € par habitant, soit un montant conforme à la moyenne départementale (264 €).
Cette CAF doit permettre de couvrir en priorité le remboursement annuel du capital de la dette, le surplus étant affecté directement à la couverture du déficit d'investissement et au financement de nouveaux équipements ou travaux.
Cet excédent est la CAF nette, elle représente environ 150 000 €, soit 170 € par habitant, en 2013. Ce chiffre est en diminution par rapport aux exercices précédents mais reste conforme à la moyenne départementale (171 € par habitant).

Compte tenu des travaux d'investissement en cours sur la commune, il est important de maintenir un niveau élevé d'autofinancement. La souscription des emprunts pour l'aménagement de la place du village engendrera un besoin de financement annuel d'environ 100 000 € pour couvrir le capital de la dette ; si la CAF baisse sur les prochaines années, la commune n'aura plus de ressources suffisantes pour financer de nouveaux investissements sur ses fonds propres.

Jusqu'en 2013, le montant de la CAF représentait un peu plus de 30 % des produits réels de fonctionnement, soit un montant annuel équivalent au produit des fonds genevois. L'idéal serait de maintenir ce rapport ; la CAF nette ainsi dégagée permettra à la commune de reconstituer des réserves en prévision du financement de nouveaux projets d'investissement.

En 2013, avec 100 euros, la collectivité a constitué 28€ d'autofinancement et dépensé

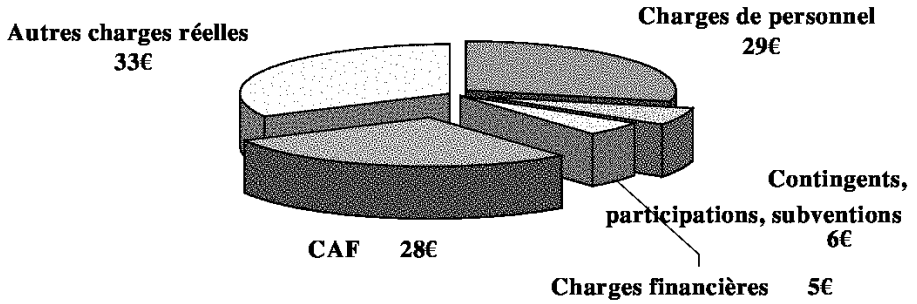

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

En 2012, la commune de Cernex a engagé d'importants travaux visant à agrandir la Mairie, réhabiliter la salle communale et réaménager la place du village.
Préalablement à l'engagement de ces travaux, le Conseil Municipal avait demandé à Mme Chamel, comptable de la Trésorerie de Cruseilles, une analyse prospective sur la soutenabilité financière du projet estimé alors à 1 800 000 €. Un deuxième projet relatif à la création de logements sociaux a été également pris en compte dans cette analyse, pour un montant de 300 000 €.

Jusqu'en 2011, les dépenses d'investissement de la commune s'élevaient en moyenne à 200 000 € par an ; c'est l'enveloppe qui a été retenue pour évaluer les investissements annuels hors projet (voirie et autres).

Fin 2011, la commune disposait d'environ 800 000 € de réserves (fonds de roulement) et elle dégageait un autofinancement annuel d'environ 200 000 €, en conséquence le besoin de financement résiduel nécessitant la souscription à l'emprunt avait été évalué à 700 000 €.

Ce sont les conclusions du rapport d'analyse rédigé en mai 2012, il me semble nécessaire de rappeler ces éléments financiers avant d'aborder un premier bilan des travaux engagés.

L'année 2012 a été mesurée en termes d'investissements : ils se chiffrent à 323 000 €. Un emprunt de 900 000 € a été encaissé fin 2012 en prévision des premières factures à régler sur l'opération d'aménagement de la place du village.
Fin 2012, le fonds de roulement s'élevait à 1,73 millions d'euros ; si l'on neutralise l'emprunt souscrit, il est stable par rapport à 2011. Les réserves n'ont donc pas été diminuées par les investissements réalisés sur l'année 2012.

En 2013, les dépenses d'investissement ont connu une hausse importante puisqu'elles représentent 883 000 €.
Cette hausse coïncide avec le début des travaux sur la place du village, cependant ceux-ci ne représentent qu'un tiers de ce montant. L'essentiel des investissements porte sur des travaux de voirie (400 000 €), de réfection de la façade de l'église (57 000 €) et d'installation d'un pèse-lait (60 000 €). Par ailleurs, le SYANE a effectué des travaux sur la RD23 pour le compte de la Mairie, à hauteur de 109 000 € remboursables en 20 annuités.

Hormis les travaux du SYANE, tous les investissements 2013 ont été financés sur fonds propres. Les seules ressources extérieures perçues (subventions et FCTVA) s'élèvent à 65 000 € ; malgré la CAF dégagée en 2012, la commune a prélevé 560 000 € sur ses réserves pour réaliser ces investissements.
Fin 2013, le fonds de roulement de la commune est de 1,16 M €.

L'opération d'aménagement de la place du village devrait s'achever en fin d'année 2014. La majorité des factures sera à régler au cours de cette année, et d'après les estimations faites à partir des marchés signés, le montant global des travaux devrait approcher 2,2 M €.

La commune s'est donc éloignée du scénario envisagé lors de l'analyse prospective : le montant de l'opération est supérieur d'environ 500 000 € par rapport au projet initial, et les investissements nouveaux sont également supérieurs en 2013 et 2014 au seuil prévisionnel de 200 000 €.

En revanche, le fonds de roulement n'a pas évolué : l'emprunt souscrit n'a pas été réservé exclusivement aux travaux de la place du village ; il a été affecté en partie aux dépenses 2013.
Avec un fonds de roulement de 1,16 M € et un solde de travaux estimé à 1,8 M € sur l'exercice 2014, il sera nécessaire de souscrire un emprunt complémentaire de 500 000 € pour équilibrer l'opération.
Les financements extérieurs tels que subventions et FCTVA seront perçus en 2015 et 2016, il semble prudent d'utiliser ces ressources pour rembourser l'emprunt complémentaire qui sera souscrit en 2014.
Au terme de ces travaux, les réserves seront entièrement consommées et il faudra privilégier leur reconstitution avant d'engager de nouveaux investissements importants sur la commune.

Les marges de manœuvre étant limitées quant à la capacité d'endettement de la commune, il apparaît nécessaire que les dépenses soient maîtrisées sur les prochaines années. C'est le seul moyen de dégager un autofinancement permettant de couvrir le remboursement des emprunts et de maintenir une capacité d'investissement.

Le financement des investissements

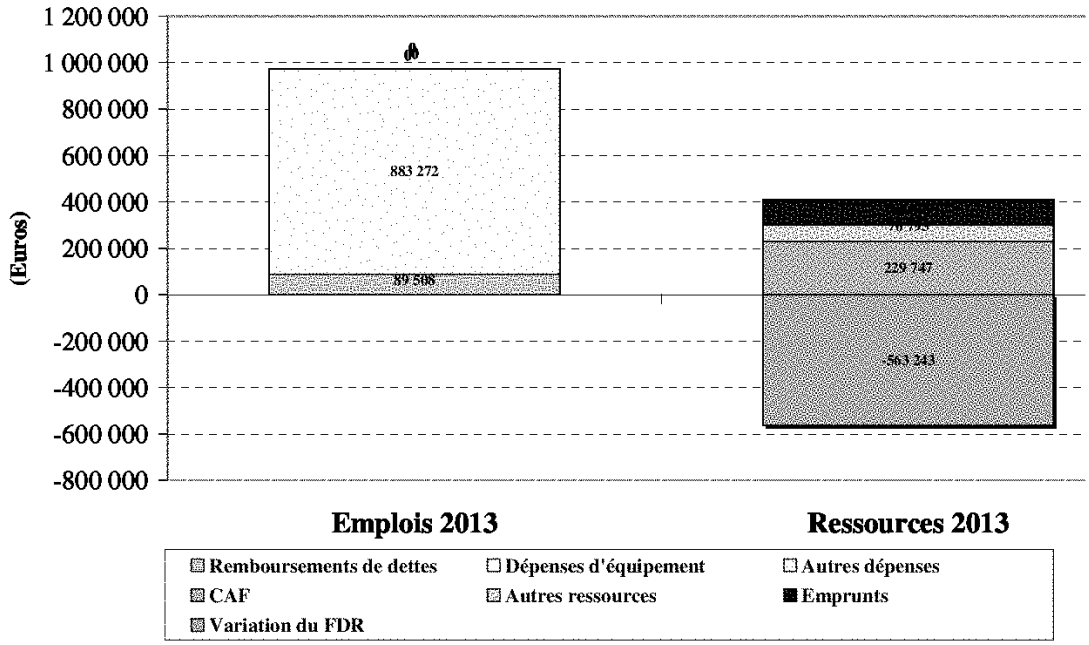

Évolution des principaux éléments financiers

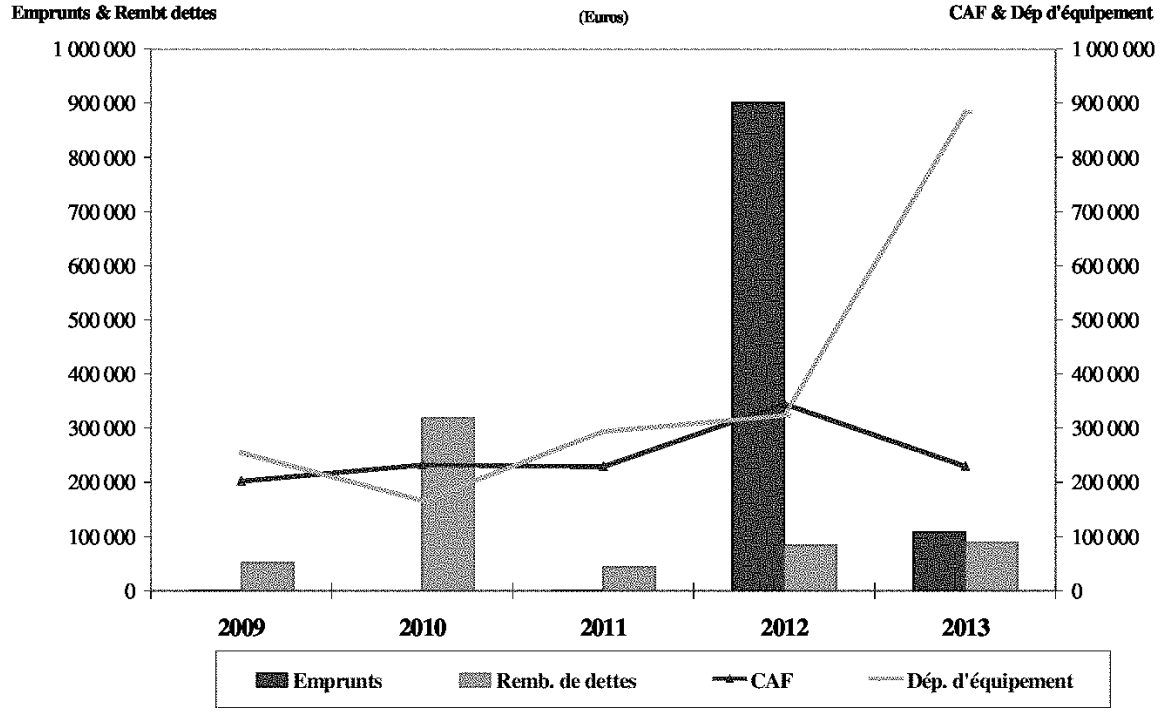

LES ÉQUILIBRES FINANCIERS

Le fonds de roulement s'apparente à une réserve. Il permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses. Le fonds de roulement constitue également une réserve dans laquelle la collectivité pourra être amenée à puiser pour financer ses dépenses d'équipement (d'où l'idée d'étudier le bilan de la collectivité de façon à déterminer si sa politique d'investissements ne se traduit pas par des déséquilibres de son bilan).

Le fonds de roulement a connu d'importantes variations sur les 3 dernières années.
Les 2 emprunts souscrits en 2012, d'un montant total de 900 000 €, ont multiplié par 2 le fonds de roulement de Cernex entre 2011 et 2012. Fin 2012, il s'élève à 1,73 M €.
Avec le début des travaux de la place du village et les divers investissements réalisés en 2013, la commune a puisé dans ses réserves ; le fonds de roulement s'élève à 1,16 M €, ce qui correspond à 1282 € par habitant. Comme indiqué précédemment, il faut tenir compte du montant des emprunts perçus alors que les travaux n'ont pas été mandatés. Si l'on neutralise ces emprunts, le fonds de roulement n'est plus que de 260 000 € soit environ 280 € par habitant.
En 2014, avec le paiement des travaux de la place, le fonds de roulement devrait diminuer : les réserves correspondant aux emprunts souscrits en 2012 seront consommées.

Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances plus stocks et les dettes à court terme. Une créance constatée, non encaissée génère un besoin de financement. A l'inverse, une dette pas encore payée vient diminuer ce besoin de financement.

Le besoin en fonds de roulement est négatif sur les 3 dernières années : le budget annexe de l'assainissement est globalement excédentaire et la commune a peu de restes à recouvrer.

Il n'y a donc aucun élément qui génère un besoin en fonds de roulement pour la commune.

La trésorerie comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement.

Avec un fonds de roulement important et un besoin en fonds de roulement négatif, la trésorerie de Cernex est très largement positive au 31 décembre 2013 puisqu'elle s'élève à 1,4 M €..
L'évolution de cette trésorerie devra être surveillée : elle va fortement évoluer en fonction des paiements qui seront réalisés sur l'année 2014. A la date du 24 Juin 2014, après versement des centimes et dotations mensuelles, la trésorerie est de 200 000 €
Avec l'avancée des travaux, les réserves constituées par le fonds de roulement devraient diminuer, et cette baisse se répercutera sur la trésorerie de la collectivité.
Il faudra également prendre en compte le décalage qui existe entre le paiement des dépenses d'équipement et l'encaissement de recettes telles que les subventions et le FCTVA.

Variation des éléments du bilan

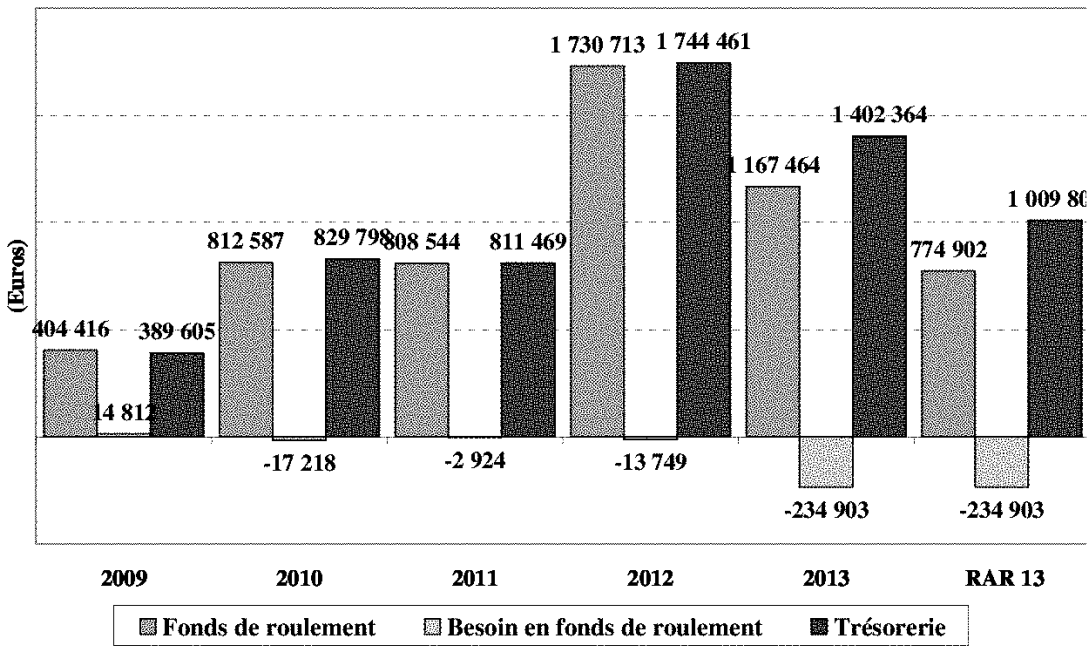

LES MARGES DE MANOEUVRE

L'ENDETTEMENT

Au 31 décembre 2013, l'encours total de la dette de la commune de Cernex s'élève à 1,09 M €.
Les dettes dues aux organismes bancaires s'élèvent à 900 000 € et les dettes dues au SYANE à 190 000 €.

Cela représente 1196 € par habitant, soit un montant inférieur à la moyenne départementale des communes de même catégorie (1345 €).

La commune avait engagé une politique de désendettement jusqu'en 2011. A cette date, l'encours de dette ne représentait qu'1 année de CAF et seulement 34 % du montant des produits de fonctionnement. Ces 2 ratios sont très faibles, la commune avait donc la possibilité de souscrire de nouveaux emprunts, ce qu'elle a fait en 2012 en prévision des travaux de la place du village pour un montant de 900 000 €.
Fin 2013, l'endettement représente 4,7 années de CAF et 1,3 année de produits de fonctionnement. Ces ratios sont conformes aux moyennes mais n'ouvrent pas d'importantes marges de manœuvre à la commune sur ses possibilités de recourir à de nouveaux emprunts.
En 2015, l'emprunt transféré par la Communauté de communes lors de la reprise de compétences en 2003 arrive à son terme ; en contrepartie, un nouvel emprunt semble inévitable pour financer les travaux d'équipements engagés sur 2014.

Il est nécessaire de rester prudent sur l'endettement de la collectivité. Outre le montant des encours de dettes, il est important de veiller à l'amélioration de la capacité d'autofinancement : c'est l'indicateur essentiel permettant de savoir si la commune aura des difficultés à honorer le remboursement de ses dettes.
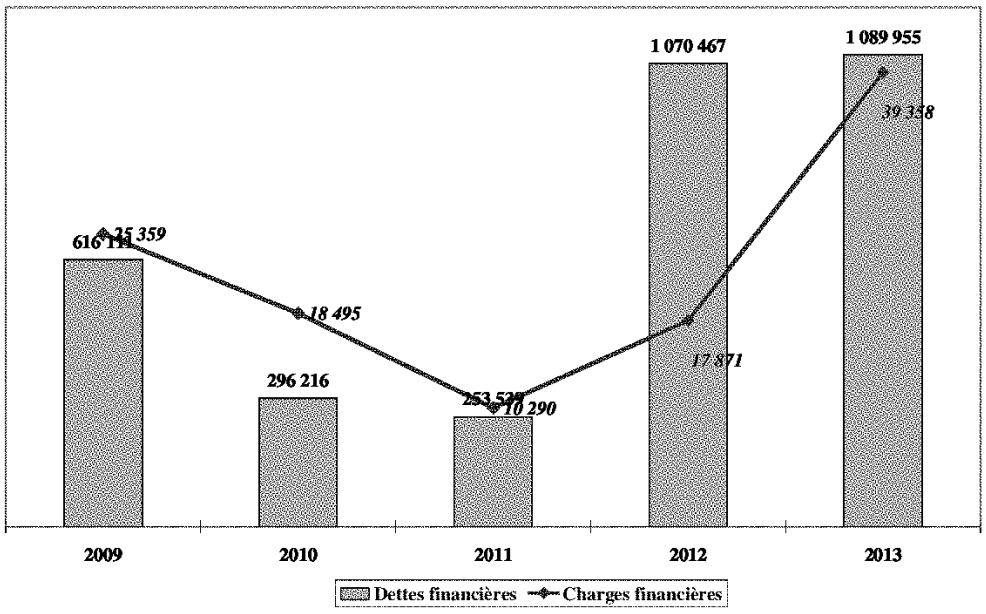
Évolution de l'encours de dettes et des charges financières